

223C1502
FR001400JWR8-FS0720

26 septembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ARVERNE GROUP S.A.
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 septembre 2023, la société Sycomore Asset Management¹ (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 septembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARVERNE GROUP S.A. et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 897 416 actions ARVERNE GROUP S.A. représentant autant de droits de vote, soit 3,44% du capital et 3,79% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion-absorption d'ARVERNE GROUP S.A. par la société Transition (la nouvelle dénomination sociale étant ARVERNE GROUP S.A.)³.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 700 000 bons de souscription d'actions nouvelles (« BSA » également dénommés « warrants ») portant sur 233 333 actions ARVERNE GROUP S.A., dénouables à partir de la date de première *Business Combination* et jusqu'au jour suivant le 5^{ème} anniversaire de la date de réalisation de la première *Business Combination* ou plus tôt en cas de rachat ou de liquidation, 3 bons donnant droit de souscrire une action ARVERNE GROUP S.A.⁴ au prix unitaire de 11,50 €.

¹ Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 55 080 449 actions représentant 50 032 673 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 27 juillet 2023 sous le n°23-332, et communiqué de la société ARVERNE GROUP S.A. du 19 août 2023.

⁴ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 21-231 en date du 16 juin 2021.